

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 18 février 2022

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Gérard CALASSOU, le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 18 février 2022 à 20 h 30.

Date de la convocation du conseil municipal : 11.02.2022.

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID, M. ROUCH, Mme CAMPOURCY, M. DELMON, Mmes BOON, BROUSSE, M. FAYEMENDY, Mme HALL.

Excusés : MM. LEVASSEUR, DARQUES-ROSE, DELTORT.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Mme BOON lit le compte rendu de la réunion du 24 janvier 2022 ; le registre est signé.

I – PLAN DE FINANCEMENT- RENOVATION DES SANITAIRES ECOLE PROTOCOLE COVID 19

Monsieur le Maire présente l'actualisation du projet « Rénovation des sanitaires école publique - Protocole COVID 19 » avec les devis 2022 dont le coût global s'élève à 65 653 € HT.

Monsieur le Maire propose de retenir de cadre financier suivant :

DETR - Etat :	38 389,00 €
FRI - Région :	14 133,00 €
Auto-financement :	<u>13 131,00 €</u>
Total :	65 653,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce plan de financement et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

II - ADRESSAGE RUE - CREATION DE VOIRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 février 2019 décidant de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune ;

Décide la création de la voie libellée et les numéros de voirie suivants :

Dénomination des voies	Numérotation
Boulevard Gustave JOUBERT	1, 15, 29, 73, 79, 85, 116, 138, 152, 159, 173, 218, 246, 251, 256, 259, 264, 275, 288, 298, 308, 317, 321, 327, 331, 337, 345, 349, 361, 366, 367, 373, 379, 385, 389, 403, 417, 424, 435, 438, 443, 446, 467, 489, 500, 512, 532, 547, 558
Camin del Bosc	23, 61, 70, 115
Camin del Tour	312
Chemin d'Audhuy	39, 79, 125, 195, 361, 430, 431, 455, 540, 585, 670
Chemin de Baran	700, 1135
Chemin de Calassou	701, 840, 927, 944, 964
Chemin de Caminade	894
Chemin de Caufour	50, 168
Chemin de Cazabous	28, 85, 88, 211, 273, 321, 512, 519, 526, 550, 609, 616
Chemin de Combarnal	470, 500
Chemin de Gary	28, 66, 132, 178, 183, 185, 294, 435, 487, 531
Chemin de Gipoulou	264, 296, 397
Chemin de Girard	284, 342, 404, 577, 582, 727, 734, 865
Chemin de la Berzéguette	90
Chemin de la Bondomie	28, 135, 149, 176, 213, 214, 241, 244, 262, 438, 479, 525
Chemin de la Borie du Lot	224
Impasse Amélie	16, 26, 38, 48, 72, 115
Impasse de l'Oratoire	24, 45, 63, 85, 105, 115, 142, 157, 185, 207, 211, 214, 250, 271, 277, 283, 295, 315
Impasse des Forgerons	28, 36, 60, 70, 92
Impasse des Mimosas	22, 27, 58, 59
Impasse des Noisetiers	33, 34, 57, 58
Impasse du Balat	75, 83, 92, 143, 160, 209, 216, 259
Impasse du Cayrou	25, 55, 88, 89
Impasse du Menuisier	22, 52, 75
Impasse Garadesque	30, 67, 68, 90, 91, 136, 137
Place de la Halle	1
Place de la Mairie	1
Place du Puits	1, 2
Route de Cazes	1172
Route de Debasse	98, 153, 286, 1800, 1909, 1911, 2187
Route de Fumel	30, 220, 241, 305, 310, 350, 565, 601, 619, 645, 780
Route de l'Onde	10, 99, 104, 201, 228, 269, 270, 301, 308, 313, 322, 344, 362, 404, 419, 454, 487, 636, 689, 749, 750, 759, 812, 860, 917, 932, 1087, 1113, 1261, 1325, 1394, 1401, 1449, 1502, 1521, 1579, 1588, 1653, 1740, 1742, 1744, 1746, 1905, 1918, 1973, 1995, 2016, 2019, 2045
Route de Montcabrier	32, 109, 110, 125, 131, 154, 159, 202, 210, 214, 215, 223, 234, 264, 267, 276, 279, 308, 309, 356, 425, 525, 1914

Route de Puy l'Evêque	246, 265, 271, 337, 354, 380, 384, 449, 513, 559, 681, 776, 789, 891, 945, 973, 989, 991, 1008, 1014, 1055, 1469, 1565, 1721, 1787, 1824, 1865, 2071, 2079, 2131, 2137, 2165, 2263, 2420, 2526, 2765, 2802
Route de Saint-Martin	102, 419, 896, 1299, 1433
Route de Tréjet	1121
Route de Vire	5, 15, 24, 36, 39, 48, 66, 76, 100, 135, 152, 233, 274, 277, 340, 384, 390, 403, 450, 452, 463, 505, 623, 640, 659, 719, 737, 779, 780, 789, 814, 844, 856, 921, 934, 1032, 1063, 1288, 1326, 1374, 1399, 1420, 1451, 1456, 1477, 1480, 1509, 1540, 1545, 1637, 1643, 1701, 1745, 1746, 1870, 1913, 1933, 2015, 2056, 2087, 2106, 2122, 2127, 2145, 2187, 2198, 2212, 2239, 2282, 2344, 2435
Route Royale	89, 126, 131, 183, 188, 234, 275, 279, 280, 430, 473, 474, 524, 537, 561, 580, 614, 657, 707, 835, 839, 884, 939, 989, 1000, 1054, 1055, 1085, 1092, 1140, 1141, 1142, 1148, 1361, 1434, 1491, 1520
Rue de la crypte	pas de numérotation
Rue de la Libération	27, 39, 44
Rue de la Renaissance	11, 23, 27, 36, 48
Rue de la Traverse	5
Rue des Corps Saints	18, 22, 35, 43
Rue des Jardiniers	9, 22, 33, 46, 49, 70, 90, 97, 110, 120, 135, 149, 150
Rue du Chais	35, 55
Rue du Château	15, 25
Rue du Fouloir	36, 52
Rue du Fournil	17, 21, 39, 52, 57
Rue du Grainetier	20
Rue du Grenier à Grains	12, 20
Rue du Moyen Age	35, 47, 56, 82
Rue du Pressoir	34, 42, 48, 57
Rue du Prieuré	16, 22, 34
Rue Paul TOURSEILLER	14, 33
Rue Saint Agathon	15
Rue Saint Hilarion	5, 10, 15, 21, 36
Rue Saint Poémon	15, 17, 19, 32
Voie Verte	pas de numérotation

Cette délibération annule et remplace celle prise le 15 mars 2021 n° 2021-009.

III – CANTINE SCOLAIRE

Les tarifs appliqués actuellement sont de 2.20 € pour les élèves des cours élémentaires (C.E.) et de 2,50 € pour les élèves des cours moyens (C.M.). Les prix des repas doivent être réévalués car bien en dessous du prix réel. A noter que les cantines du R.P.I. se fournissent essentiellement auprès de l'épicerie multi-services et le boulanger du village.

IV - F.D.E.L.

-Après une visite sur site, la Fédération Départementale d'Energies du Lot va faire une étude sur l'intensité des différents éclairages afin d'harmoniser au mieux l'éclairage public.

- Au lotissement l'Oratoire, l'éclairage LED ne donne pas entière satisfaction et va faire l'objet d'une meilleure répartition.

V – QUESTIONS DIVERSES

1. AUTORISATION : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de l'association « la Pédale Douce » de Montcabrier qui souhaite organiser une course nature (course à pied et randonnée VTT) le samedi 2 juillet 2022. Cette course emprunterait les chemins de la commune de Duravel. Après discussion, le Conseil Municipal autorise l'association à organiser les parcours sur la commune de Duravel.

2. MAISON DE Mme BELLARBRE : La famille de Mme BELLARBRE souhaite faire don de la maison à la commune. Une visite sur site a eu lieu avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles. La DRAC s'oppose à la démolition de l'immeuble pour faire un parking et la restauration du bâtiment est trop onéreuse pour la commune. La mairie a pris contact avec Lot Habitat pour la leur proposer ; une réponse est attendue prochainement.

3. REUNION OFFICE DE TOURISME : Une réunion a eu lieu à Puy l'Evêque pour la réalisation d'une brochure touristique sur Duravel. Prise en charge par l'Office de Tourisme, cette brochure sera réalisée en 2023, comme celles des autres villages.

Monsieur KERR, avec l'association la Booktique, propose de financer une brochure pour cet été. Seront répertoriés les commerces, les associations, leurs programmes, les services, etc....et un plan du village.

4. ECLAIRAGE DE FETES : Pour la décoration du village en fin d'année, ont été sélectionnés des ornements pour les candélabres et un bandeau pour l'entrée du bourg. Il a été évoqué la possibilité de louer les guirlandes ce qui permettrait d'en changer chaque année.

5. REMPLACEMENT D'UN PROFESSEUR DES ECOLES : Depuis début décembre, un professeur des écoles est en congé maladie et les cours ne sont plus assurés l'après-midi dans la classe de CE2/CM1. Ces enfants ont déjà été impactés par une année de CP avec le confinement.

Les cours de français et de mathématiques sont assurés le matin par Carine PEREZ ; mais pour le reste il sera difficile de rattraper les 12 demi-journées non remplacées.

Les parents sont informés seulement le matin du non-remplacement et cela pose de sérieux problèmes de garde. Pour aider les familles, la mairie a mis en place une garderie, assurées par des bénévoles et des conseillers municipaux pour les 5 à 6 enfants sans solution de garde. L'Inspection Départementale de l'Education Nationale nous a expliqué la difficulté d'assurer les remplacements ; sachant que le remplacement dans les classes uniques est prioritaire. Cette situation est intolérable. Une réunion est prévue avec les parents délégués pour envoyer un courrier au rectorat et à l'inspection académique.

6. INTERVENTION DE MONSIEUR LAFON : Les bénévoles du Comité d'Histoire qui assurent l'ouverture de la vitrine communale ont constaté que l'été, beaucoup de touristes trouvent porte close de l'église ; porte qui se situe en face de la vitrine communale. Monsieur LAFON, président de l'association, sollicite une clé de cette porte pour faciliter et encadrer au mieux les visites de l'église. Actuellement, les visiteurs empruntent la clé de la grande porte qu'ils ont souvent du mal à bien refermer. Une demande doit être faite à l'Evêché pour faire un double de cette clef.

Le Comité d'Histoire propose par ailleurs d'installer une minuterie dans la crypte qui pourrait se compléter éventuellement plus tard par une bande sonore. Ce procédé serait activé par des jetons vendus par les commerçants au prix de 2 €. La mise en place de ce dispositif permettrait de faire une économie d'électricité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.

